

# DEMANDE D'AIDE MOBILI-PASS®

**DEMANDEUR**

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

**EMPLOYEUR**

Société \_\_\_\_\_

N° Client \_\_\_\_\_

**COMMENT AVEZ-VOUS EU CONNAISSANCE DE CE SERVICE ?**

- par mon employeur     par un ami ou ma famille     par un professionnel de l'immobilier  
 sur internet     autre : \_\_\_\_\_

**CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE MOBILI-PASS®****L'AIDE MOBILI-PASS® VOUS AIDE À FAIRE FACE AUX DÉPENSES RÉSULTANT D'UN CHANGEMENT DE LOGEMENT POUR RAISONS PROFESSIONNELLES.**C'est une subvention destinée à couvrir :

- 6 mois de loyer et charges locatives en cas de double charge de logement.
- Certaines dépenses connexes au changement de logement.

Les frais de déménagement, les frais d'hôtel et de résidence para-hôtelière ou de location saisonnière, ne sont pas finançables avec l'aide MOBILI-PASS®.

Elle est accordée sur justificatifs :

- Soit à hauteur de 1 600 € sans intervention de votre entreprise.
- Soit à hauteur de 3 200 € avec accord écrit de votre employeur dans le respect des conditions d'information des règles d'utilisation d'Action Logement auprès des représentants du personnel.

- ♦ Le demandeur :
  - doit être salarié, non saisonnier, en CDI ou CDD, d'une entreprise assujettie Action logement (anciennement 1% Logement),
  - est tenu de changer de résidence ou d'avoir une seconde résidence suite à un changement de lieu de travail dans la même entreprise ou à l'entrée dans une nouvelle entreprise,
  - doit au préalable rembourser tout prêt Action logement précédemment accordé pour le logement du site de départ.
- ♦ La distance entre l'ancienne et la nouvelle résidence doit être supérieure à 70 kms.
- ♦ La demande doit être présentée dans les six mois à compter de l'embauche (ou de la fin de la période d'essai) ou du changement de lieu de travail. Seules les dépenses engagées au plus tôt 3 mois avant le changement de lieu de travail, et au plus tard 6 mois après, peuvent être remboursées.
- ♦ Une aide MOBILI-PASS® ne peut être accordée que tous les 2 ans. Une seule aide MOBILI-PASS® est accordée par ménage.

**Complétez lisiblement les pages 2 et 3 de ce document.  
Joignez les justificatifs demandés en page 4.**

## À COMPLÉTER PAR LE DEMANDEUR

	DEMANDEUR	CONJOINT DU DEMANDEUR
	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M.
Nom - Prénom		
Nom de jeune fille		
Date de naissance	_ _ / _ _ / _ _ _ _	_ _ / _ _ / _ _ _ _
Code postal et Ville de naissance	_ _ _ _ _  _____	_ _ _ _ _  _____
Tél. personnel	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Tél. professionnel	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Adresse d'origine \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Code Postal |\_|\_|\_|\_|\_| Ville \_\_\_\_\_  
 Propriétaire                       Locataire                       Loyer C.C. \_\_\_\_\_ €

Nouvelle adresse \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Code Postal |\_|\_|\_|\_|\_| Ville \_\_\_\_\_  
 A compter du |\_|\_|\_|\_|\_| Propriétaire                       Locataire   
 Distance entre cette nouvelle adresse et la précédente \_\_\_\_\_ Kms

Avez-vous une demande d'aide LOCA-PASS® en cours  
 pour votre ancien ou votre nouveau logement ?    oui                       non

## EMPLOYEUR DU DEMANDEUR

Ancien lieu de travail \_\_\_\_\_  
 Société \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Code Postal |\_|\_|\_|\_|\_| Ville \_\_\_\_\_

Nouveau lieu de travail \_\_\_\_\_  
 Société \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Code Postal |\_|\_|\_|\_|\_| Ville \_\_\_\_\_

Motif du changement de travail     Mutation     Embauche  
 Poste occupé suite à la mutation ou l'embauche \_\_\_\_\_  
 Date de changement de lieu de travail ou de l'embauche |\_|\_|\_|\_|\_|

## À COMPLÉTER PAR LE DEMANDEUR

### DÉPENSES PRISES EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

#### Sur le site de départ

Montant

- |  |         |
|--|---------|
| <input type="checkbox"/> Frais d'assistance à la mise en location ou à la vente du logement :                | ..... € |
| <input type="checkbox"/> Frais et émoluments de notaire :  | ..... € |
| <input type="checkbox"/> Frais de main levée d'hypothèque :  | ..... € |
| <input type="checkbox"/> Indemnités de remboursement anticipé de prêts consécutives à la vente du logement : | ..... € |
| <input type="checkbox"/> Intérêts intercalaires de prêts relais :  | ..... € |

#### Sur le site d'accueil

- |   |         |
|---|---------|
| <input type="checkbox"/> Frais d'agence pour la recherche d'un logement en location ou en accession :                 | ..... € |
| <input type="checkbox"/> Frais d'établissement de contrat de bail :   | ..... € |
| <input type="checkbox"/> Emoluments de notaire (hors droits d'enregistrement) :                                       | ..... € |
| <input type="checkbox"/> Frais de montage du dossier financier pour l'acquisition d'un logement :                     | ..... € |
| <input type="checkbox"/> Charges d'emprunts correspondantes :   | ..... € |
| <input type="checkbox"/> Frais d'intervention d'une société spécialisée en assistance à la mobilité professionnelle : | ..... € |
| <input type="checkbox"/> Frais de double charge de logement (hors hôtel ou location saisonnière) :                    | ..... € |

Pour la période du |\_\_|\_|\_| au |\_\_|\_|\_|

TOTAL (RÉSERVÉ AU GIC) ..... €

Je soussigné, (Nom du demandeur) .....  
atteste l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus, certifie sur l'honneur ne pas effectuer de demandes d'aide MOBILI-PASS® pour les mêmes dépenses auprès d'un autre CIL/CCI et ne pas présenter au Gic des dépenses déjà prises en charge par mon employeur.

Toute omission ou déclaration inexacte des emprunteurs dans les questionnaires et autres documents remplis lors de la constitution du dossier de demande d'aide MOBILI-PASS® entraînera l'exigibilité immédiate des sommes versées par le Gic. Le Gic se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à ..... le .....

Signature

## À COMPLÉTER PAR L'EMPLOYEUR EN CAS DE DEMANDE SUPÉRIEURE À 1 600 €

Je soussigné, M ....., agissant en qualité de .....,  
autorise le Gic à accorder une subvention d'un montant maximum de 3 200 € à M .....

Cet accord est le seul qui sera donné au salarié pour l'obtention de l'aide MOBILI-PASS®.

Fait à ..... le .....

Signature  
du responsable

Cachet  
de l'entreprise

T.S.V.P.

# PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE

## PIÈCES À JOINDRE DANS TOUS LES CAS

- Copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour) et copie du livret de famille (pages relatives aux enfants)
- Copie du contrat de travail, lettre d'engagement ou attestation de mobilité professionnelle établie par l'employeur précisant le lieu de travail et la date d'embauche, de mutation ou de mobilité
- Dernier bulletin de salaire
- RIB si vous optez pour un paiement par virement

## PIÈCES À JOINDRE SELON LES DÉPENSES FINANCIÈRES

### **Dépenses engendrées sur le site de départ :**

- Copie du titre de propriété ou bail de votre ancien logement
- Factures originales des dépenses engagées (mentionnées en page 3) portant la mention acquittée et/ou attestation des organismes prêteurs

### **Dépenses engendrées sur le site d'accueil :**

- Copie du titre de propriété ou bail de votre nouveau logement
- Factures originales des dépenses engagées (mentionnées en page 3) portant la mention acquittée

### **Pour le paiement de la double charge de logement :**

- Justificatifs des charges afférentes à l'ancien logement (quittances **originales** de loyers, charges de copropriété ou tableau d'amortissement des prêts en cours)
- Derniers relevés de compte** attestants du prélèvement des échéances de la double charge.

Une fois votre dossier transmis au Gic, vous recevrez par courrier des codes d'accès personnels qui vous permettront de vous connecter sur [www.gicdirect.fr](http://www.gicdirect.fr) pour suivre l'avancement de votre demande.

Les renseignements demandés dans le présent dossier sont obligatoires, la non-réponse pouvant entraîner le refus de l'aide demandée. Les informations recueillies ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, et seront notamment transmises à l'UESL et à l'ANPEEC. Conformément à l'article 38 de la loi n° 2004-801 du 6 Août 2004 modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, un droit d'accès et de rectification auprès du Gic vous est garanti pour les informations vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions commerciales d'autres entités ou service du groupe Gic. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en indiquant vos nom, prénom, adresse et n° de dossier à GIC, Direction Marketing, 108 AVENUE GABRIEL PÉRI 93586 SAINT OUEN CEDEX.

® AIDE MOBILI-PASS et AIDE LOCA-PASS sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.

**Action Logement** - Les entreprises s'engagent avec les salariés